



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 31 janvier 2018 à 18 h 30

KE.RS - 031.2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le Mercredi 31 janvier à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme KEHRIG-COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme BUTORI, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA-LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) – Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO-SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT-LECUONA, M. DURANDEAU, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, Mme MOUNIOS-ADURRIAGA, M. BOURROUILH-PAREGE, Mme CAUBET-LECUONA, M. FRUCHART, M. CAMBLONG (lors de l'approbation du procès-verbal et des délibérations n° 018.2018 et n° 001.2018), Mme CEZA, Mme DUHART-ETCHENASIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme VESGA- SORONDO qui donne procuration à Mme KEHRIG-COTTENÇON, M. GIANANTI qui donne pouvoir à M. TRANCHE, M. CAMBLONG qui donne pouvoir à M. ELIZALDE (à compter de la délibération n° 002.2018 jusqu'à la fin de la séance), M. TENA qui donne procuration à M. ECENARRO, Mme IRASSART-ESTOMBA qui donne procuration à M. BALANZATEGUI, M. BERRA qui donne procuration à M. DESTRUHAUT.

ÉTAIT ABSENTE : Mme VARELA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2017

Monsieur le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2017 par Madame CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Monsieur le Maire souhaite introduire une autre question, complémentaire, à l'ordre du jour et demande l'autorisation de l'inclure.

Il s'agit d'une motion, comme vous le savez, hier dans le cadre d'un mouvement national dans les E.H.P.A.D. nous étions toute une délégation du Conseil Municipal au côté du personnel et de la Direction de l'E.H.P.A.D. d'HAIZPEAN.

Dans ce cadre-là, nous nous sommes engagés à porter la parole d'HAIZPEAN via une motion que je demanderai à M. Richard IRAZUSTA de lire si vous me donnez l'accord de l'ajouter à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Monsieur le Maire donne la parole à M. Richard IRAZUSTA.

018.2018 - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Un mouvement national des personnels des E.H.P.A.D. a été organisé hier, le 30 janvier. Ces revendications portent essentiellement sur la place que notre société accorde à ses aînés et sur les moyens qui sont alloués à leur accompagnement.

La situation des E.H.P.A.D. atteint aujourd'hui un seuil insupportable.

Le Conseil Municipal tient à exprimer son soutien à la Direction de l'E.H.P.A.D. Haizpean, au personnel et aux organisations syndicales, aux résidents et aux familles, aux bénévoles et à toutes les associations qui ont organisé ce mouvement et à s'associer à leur démarche. Dans la poursuite du travail engagé, le Conseil Municipal restera en lien avec la Direction et les salariés de l'E.H.P.A.D. Haizpean et participera à leurs côtés à toutes les démarches qui pourront contribuer à une évolution positive de la situation de l'établissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

II - DÉLIBÉRATIONS

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO

001.2018 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

115.2017	Autoport - Bâtiment des Transitaires - Convention d'occupation de bureau - SARL OPEN PRINT	/
116.2017	Fourniture de panneaux de signalisation pour l'année 2018 - Marché à procédure adaptée passé avec la Société SIGNATURE	/
117.2017	Fourniture d'une mini pelle mécanique à chenille - Marché passé avec la Société BERGERAT MONNOYEUR	34 332.50 € HT
001.2018	Domaine d'Abbadia - Ferme Larretxea - Projet d'aménagements intérieurs - Marché de maîtrise d'œuvre - Marché passé avec M. Jean-Pierre ECHEVERRIA (architecte)	7 200.00 € HT
002.2018	Marché général espaces verts - lot 1 : Horticulture - Marché de fournitures (procédure adaptée) passé avec la Société GRAINES VOLTZ	/
003.2018	Marché général espaces verts - lot 2 : Engrais et gazons - Marché de fournitures (procédure adaptée) passé avec la Société BHS	/
004.2018	Marché général espaces verts - lot 3 : Amendements terreau - Marché de fournitures (procédure adaptée) passé avec la Société LOREKI	/
005.2018	Marché général espaces verts - Lot 5 : Produits phytosanitaires - Marché de fournitures (procédure adaptée) passé avec la Société MEDAN	/

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Fourniture de panneaux de signalisation	Lot unique	SIGNATURE	Marché annuel de fournitures	22/12/17
Fourniture d'une mini pelle mécanique à chenille	Lot unique	BERGERAT MONNOYEUR	Montant avec option 34 332.50 €	26/12/17
Domaine d'Abbadia Ferme Larretxea Projet d'aménagements intérieurs marché de maîtrise d'œuvre	Lot unique	Jean-Pierre ECHEVERRIA	7 200.00 €	02/01/18
Marché général Espaces verts	Lot 1 : Horticulture	GRAINES VOLTS	Marché annuel de fournitures	02/01/18
	Lot 2 : Engrais et gazons	SOCIÉTÉ BHS	Marché annuel de fournitures	02/01/18
	Lot 3 : Amendements terreau	LOREKI	Marché annuel de fournitures	02/01/18
	Lot 5 : Produits phytosanitaires	MEDAN	Marché annuel de fournitures	02/01/18

Le Conseil Municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

002.2018 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire propose au Directeur Financier de décliner un power point, parce que vous avez été tous destinataires d'une note explicative d'une douzaine de pages.

Il n'est pas question pour moi de relire ce rapport de douze pages mais je voulais quand même vous synthétiser ce budget en cinq points.

Point n° 1 : ce budget se caractérise par une bonne maîtrise des frais généraux malgré une hausse liée à l'effet mécanique de progression des frais de personnel et quelques remplacements de départs 2016 et 2017 rendus nécessaires ainsi qu'un renforcement du poste d'adjoint administratif au sein de la Police Municipale pour gérer la dépenalisation des amendes de stationnement payant.

Les frais généraux estimés 2017, 19 606 000 € sont à rapprocher du budgété 2018 qui se monterait à 19 879 000 €.

Point n° 2 : une baisse constante des recettes, donc des produits de fonctionnement. Ces recettes de fonctionnement estimées en 2017 à 22 980 000 € ne devraient plus être en 2018 que de 21 941 000 € ce qui correspond, en fait, à la baisse à la fois des produits d'impôts et des baisses de dotations de l'État.

Point n° 3 : ces deux points précédents confirment, en fait, l'effet de ciseaux entre, d'une part la hausse des frais généraux et, d'autre part la baisse des recettes ce qui induit forcément une dégradation de notre épargne brute. Cette épargne brute est estimée à 2 062 000 € sur notre budget mais il s'agit d'une épargne avant remboursement de la dette qui elle s'élève à 2 034 000 €.

Donc, une épargne quasiment nulle : une épargne qu'il nous faudra reconstituer.

Point n° 4 : en termes de fiscalité, ce budget a été établi sans aucune augmentation d'impôt respectant ainsi nos engagements.

Point n° 5 et dernier point : sur les investissements, vous avez vu, il s'agit d'un budget hors reports 2017. Le total de la section s'élève à 8 322 000 € incluant 2 034 000 € de remboursement de dettes soit 6 288 000 € d'équipements prévus en 2018 avec un recours à l'emprunt estimé à 4 500 000 €.

Cela étant dit pour la synthèse, je donne la parole au Directeur Financier qui va détailler. Je vous propose de décliner tous les budgets et nous pourrons échanger ensuite, si vous le souhaitez sur l'ensemble des budgets.

La parole est à M. PECASTAINGS.

M. PECASTAINGS projette les différentes diapositives retraçant le budget principal et les budgets annexes.

M. le Maire : ces documents vous inspirent n'est-ce pas M. DESTRUHAUT ? Je vous donne la parole.

M. DESTRUHAUT : vous avez vu juste.
Bonsoir à tous. Effectivement, nous allons commenter les budgets.

Tout d'abord, en début de séance et en préambule, nous souhaiterions vous faire remarquer, M. le Maire, qu'une fois de plus vous êtes hors délai dans la transmission des documents. C'est d'autant plus gênant que l'on traite ici aujourd'hui d'un sujet très important "les budgets" donc le budget principal et les budgets annexes.

Pour rappel, le délai de 5 jours francs n'est pas respecté. Les documents ont été reçus vendredi 26/01 à 16h05 par email et remis en main propre à nos domiciles le vendredi 26 janvier à 18 h par M. DUVAL, Policier Municipal.

Le délai des 5 jours n'a pas été respecté, cela devient toujours des situations compliquées et c'est presque une habitude, c'est d'autant plus compliqué pour nous car nous n'avons pas les comptes administratifs 2017 définitifs et ce pour la première fois depuis des décennies.

Malgré vos multiples occupations dues à vos différents mandats, nous vous demandons, une fois de plus, de respecter le règlement et de nous respecter.

M. le Maire : cela s'appelle du « foutage de gueule ».

M. DESTRUHAUT : si vous le voulez j'ai le texte, je peux vous le remettre en main propre tout à l'heure, d'accord ?

M. le Maire : je vous arrête de suite et je peux vous répondre de suite. Vous savez, j'ai vécu 6 ans là où vous êtes dans l'opposition.

M. DESTRUHAUT : à la même place ?

M. le Maire : les documents étaient envoyés au même moment et je ne me suis jamais permis de faire une déclaration aussi désagréable que la vôtre.

M. DESTRUHAUT : non elle n'est pas désagréable.

M. le Maire : pourtant les élus qui étaient en place, eux, ils avaient le temps puisqu'ils n'avaient pas d'autre mandat. C'est quand même « costaud » votre remarque, bon passons aux choses sérieuses.

M. DESTRUHAUT : M. le Maire, elle n'est pas désagréable c'est uniquement pour vous dire d'essayer de respecter le délai.

M. le Maire : oui, et bien nous faisons comme vous, nous pensions que c'était bien de faire comme vous.

M. DESTRUHAUT : nous, nous n'étions pas là.

M. le Maire : s'il vous plaît, parlons du budget 2018.

M. DESTRUHAUT : exactement, mais la parenthèse était importante. Bon, c'est bientôt la chandeleur nous n'allons pas se crêper, nous allons y aller tranquillement.

Ce que je vous propose, c'est d'aborder les différents points sur les budgets, poser une question puis attendre la réponse et ainsi de suite si vous êtes d'accord ?

M. le Maire : oui, à condition que vous ne rentriez pas dans le détail des factures parce que si vous voulez parler des factures et refaire le détail de la comptabilité, nous vous laissons avec M. Philippe PECASTAINGS et nous revenons après pour le débat.

M. DESTRUHAUT : nous verrons car il y a des points importants.

M. le Maire : il y a des points qui ont été débattus, vous avez une note, j'espère que vous n'allez pas nous rappeler les termes de la note, d'accord ?

M. DESTRUHAUT : je vous demande de respecter ce que nous allons dire.

M. le Maire : nous allons respecter ce que vous allez dire et vous allez respecter le temps de parole des autres aussi et le temps d'écoute, nous sommes d'accord ?

M. DESTRUHAUT : la première page du Budget Primitif, pour nous, elle est intéressante il n'y a pas eu de commentaire dessus, mais il s'agit des données qui sont procurées par l'INSEE. L'INSEE confirme qu'Hendaye est une Ville de 16 727 habitants, je pense que nous le savons tous, avec 5 310 résidences secondaires.

Les ratios financiers qui sont précisés sont rassurants et la dette comme tout au long de ces dernières années, y compris lors du mandat précédent, est contrôlée et en dessous des moyennes nationales de strate : 867 € le ratio n°5 contre 957 € sur la strate ville même style qu'Hendaye.

A ce jour, je l'ai dit en préambule, nous n'avons toujours pas les chiffres définitifs du compte administratif 2017 : les chiffres 2017 correspondent pour la plupart à une projection du compte 2017.

Pour nous, il est difficile dans ces conditions de voter un budget primitif : vous nous obligez, un petit peu par ce calendrier budgétaire à travailler sur une projection du compte 2017, mais ceci étant nous sommes responsables et nous sommes prêts à l'aborder.

Certains points ont attiré notre attention et nous allons les reprendre un par un.

Tout d'abord, dans le Budget Primitif, chapitre fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 19 879 000 €.

Sur le chapitre 011, nous avons une première question, pourriez-vous nous préciser à quoi correspondent les hausses des postes locations immobilières pour 39 000 €.

M. le Maire : je crois que nous ne nous sommes pas compris, nous n'allons pas recommencer.

M. DESTRUHAUT : il s'agit de sommes importantes.

M. le Maire : je peux vous passer la parole et M. PECASTAINGS va répondre, mais nous n'allons pas monter chercher les factures non plus, nous sommes d'accord ?

M. DESTRUHAUT : non, c'est l'explication car c'est dans le budget.

M. le Maire : il y a eu une Commission des Finances pour cela, je répète nous ne faisons pas de Commission de Finances en Conseil Municipal, nous sommes d'accord ?

M. DESTRUHAUT : je retiens que vous ne voulez pas répondre aux questions.

M. le Maire : non.

M. DESTRUHAUT : vous ne répondez pas à cette question, nous passons à l'autre, ok.

M. le Maire : oui, passez à une autre mais si vous recommencez encore vous aurez la même réponse.

M. DESTRUHAUT : chapitre 014, atténuations de produits page 10-2, quelle explication pouvez-vous nous donner à la baisse de 44 000 € qui apparaît sur un poste bien précis. Est-ce que c'est dû à une prévision de baisse de la fréquentation touristique sur 2018 ? Donc, 44 000 € ce n'est pas rien, voilà c'est une question.

Si vous ne répondez pas nous passons à la suivante, nous pouvons y aller comme cela si vous le voulez ?

M. le Maire : vous voulez que l'on réponde ? Nous répondons.

M. PECASTAINGS : ce chapitre concerne exclusivement le reversement des produits générés par Hendaye Tourisme. Donc, les 320 000 € qui sont portés sur ce budget-là, il s'agit des provisions d'Hendaye Tourisme. Evidemment, cette ligne va être abondée de produits de la taxe de séjour 2017 qui va être encaissée au cours du premier trimestre 2018. Donc, forcément ce chapitre-là va évoluer, il apparaît en baisse mais quand bien même il serait en baisse de 40 000 € c'est parce que les recettes prévues de taxe de séjour ou d'autres produits que la Commune est amenée à reverser ce seront des produits à moindre qu'elle aurait collectée. Il ne se sert que de boîte aux lettres, c'est n'est vraiment pas le résultat d'une politique ou d'une volonté quelconque, il s'agit juste d'un chapitre de reversement.

Si ce chapitre de reversement est à la baisse, cela veut dire que dans les recettes collectées elles aussi ont été du même montant prévu.

Si les recettes de taxe de séjour vont augmenter et elles vont augmenter nous l'intégrerons lors du budget supplémentaire et à l'issue du budget supplémentaire nous aurons vraiment le montant du chapitre 014 pour l'année 2018.

M. DESTRUHAUT : ok, merci pour les explications, donc effectivement cela sera revu.

Chapitre 012, au niveau des charges de personnel et frais assimilés, nous avons constaté en annexe IV État du personnel que le poste de DGS n'apparaît plus physiquement en 2018 après le départ en retraite de M. PEYRELONGUE.

Nous aurons l'occasion d'en débattre tout à l'heure.

M. PECASTAINGS : oui, il n'apparaît pas.

Au 1^{er} janvier, le poste n'était pas pourvu, le poste est ouvert mais il n'est pas pourvu, voilà pourquoi il n'est pas renseigné.

M. le Maire : je précise, il restera toujours ouvert et il ne sera pas pourvu jusqu'à la fin du mandat.

M. DESTRUHAUT : ok, merci.

Ensuite, les recettes réelles s'élèvent à 21 941 000 €.

Sur le chapitre 073 impôts et taxes, nous notons une augmentation sur ce chapitre de 505 000 € entre 2017 et 2018.

Donc, la question est : est-ce que cela est-il dû en partie à l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ? Si oui dans quelle proportion ?

M. le Maire : oui, 400 000 €.

M. PECASTAINGS : le produit était de 400 000 €, il sera d'un peu plus de 800 000 €.

M. DESTRUHAUT : ok, merci.

Ensuite, le chapitre 074 vous l'avez évoqué tout à l'heure sur le poste 74835 État-Compensation exonération taxe d'habitation, donc prévoit un montant de 300 000 € pour 2018.

La question est : est-ce que cela couvre le total de la perte de l'exonération de la taxe d'habitation qui rentre en ligne de compte sur cette année 2018 pour les 5 000 nouveaux foyers fiscaux qui sont concernés. Nous avons vu qu'avait été provisionné sur le budget 2017 : 296 000 € donc un à peu près similaire. Nous comprenons qu'il est difficile de répondre à la question mais en théorie c'est cela, est-ce que vous pensez que c'est cela ?

M. PECASTAINGS : comme je l'ai explicité précédemment, j'ai établi le budget en « bon père de famille ».

J'ai repris en méconnaissance du montant des compensations, des bases fiscales et des produits fiscaux qui nous seront notifiés par l'État seulement début mars.

Je n'ai pas voulu faire d'hypothèse et mes collègues dans les autres collectivités ont adopté le même principe, donc j'ai repris le montant des compensations de 2017 mais il est évident que ce chiffre sera abondé à la hausse.

Mais comme je l'ai dit, si ce chiffre est abondé à la hausse cela sera d'autant moins dans les produits fiscaux inscrits à l'article 73211 de mémoire.

M. DESTRUHAUT : d'accord, donc c'est en lien étroit, nous pouvons dire. Ok.

Ensuite, chapitre 7381, droit de mutations, pour mémoire, nous avons perçu en 2016 la somme de 960 000 € et vous aviez budgétisée sur le Budget Primitif de 2017 la somme de 900 000 € que vous avez citée tout à l'heure, alors que la réalité a donné une recette réelle en 2017, et vous l'avez dit effectivement tout à l'heure, de 1 504 000 € en 2017.

Et aujourd'hui, vous budgétisez pour 2018 la somme de 1 100 000 € donc nous allons dire 404 000 € de moins, quelle est cette logique, puisque d'une année sur l'autre vous baissez, donc quelle est cette logique ?

M. PECASTAINGS : la logique est simple, les collectivités qui bénéficient des droits de mutations que ce soit le Conseil Départemental ou la Ville d'Hendaye, en l'occurrence pour nous, nous n'avons aucune maîtrise ni aucune visibilité sur le montant, le nombre de transactions qui sont effectuées. J'aurais bien aimé « coller » à la réalité et remettre 1 500 000 € cela aurait été, de ma part, imprudent parce que chiffre est très aléatoire et si vous le regardez au niveau de son évolution des derniers exercices, il n'y a pas une tendance, il n'y a aucun logarithme qui nous permet de définir une tendance et un montant.

J'aurais même dû prendre la moyenne des quatre cinq derniers exercices et la porter au Budget Principal, j'ai été un peu moins prudent mais tout en n'étant quand même pas fou.

M. DESTRUHAUT : d'accord, nous pouvons l'entendre, effectivement c'est clair.

Le budget Port de Plaisance dégage une marge annuelle qui permettrait, à notre sens, de remonter davantage au Budget Principal.

Pour nous, ces résultats exceptionnels sont pérennes depuis plusieurs années mais vous souhaitez toujours les qualifier d'exceptionnels peut être du fait de leur montant.

M. le Maire : attendez, vous commencez encore à « dérailler » dans l'histoire. Vous avez vos yeux rivés sur vos fiches, et vous n'avez pas écouté ou vous n'avez pas vu, ou vous n'avez pas lu ce qui a été projeté sur le compte Budget Annexe du Port de Plaisance.

Je rappelle dans les recettes que vous a présentées le Directeur Financier vous avez une recette budgétée, nous sommes en prévision là donc là vous êtes en train de faire un calage et une prise de position sur des prévisions.

Mais quand même nous avons indiqué dans ce budget annexe 1 300 000 € qui viennent de la SEM S.L.I.H., qui elle est à jour, et qui ne peut (pour le détail qui vous a été communiqué, nous n'allons pas quand même reprojeter la fiche) remonter que 600 000 € c'est-à-dire moins de 50 % de ce que verse la SEM S.L.I.H.

Est-ce que vous allez finir par le comprendre ?

M. DESTRUHAUT : écoutez, ce n'est pas la peine d'être agressif.

M. le Maire : je ne suis pas agressif.

M. DESTRUHAUT : effectivement, nous avons préparé des fiches mais vous devez respecter les gens, le ton vous changez de ton.

M. le Maire : je ne suis pas agressif, je veux simplement vous dire que vous faites perdre le temps aux camarades et autres collègues présents.

Mme DUHART-ETCHENASIA : et vous à nous, parce que Pascal a complètement raison, vous avez une agressivité depuis le départ qui à moi, je vais finir par me lever et partir, c'est vraiment compliqué.

M. le Maire : vous faites comme vous voulez.

Mme DUHART-ETCHENASIA : on doit pouvoir vous poser des questions sans que vous deveniez agressif.

M. le Maire : je rappelle, simplement, les règles du jeu : ici nous ne sommes pas en Commission des Finances. Je veux bien que l'on réponde à ces questions de détail mais quand la même question est posée pour la dixième fois et que nous sommes obligés de réexpliquer je trouve que cela dépasse l'entendement.

Nous avons cette fiche-là qui est projetée derrière moi, nous allons vous en faire une photocopie et j'espère que vous la comprendrez.

Donc, je résume il y avait 1 300 000 € de recettes sur le budget annexe du Port et nous prévoyons de remonter 600 000 € pour des questions d'amortissement. Encore une fois, nous vous l'avons expliqué parce que le Port de Plaisance la SEM S.LI.H. n'a pas le droit d'investir, c'est le budget annexe qui investit.

Le budget annexe dans ce cas-là doit pratiquer des amortissements et donc, effectivement, il a des charges.

Si vous voulez savoir ce que la SEM S.LI.H. a cumulé comme résultat depuis le début de son exploitation, c'est-à-dire depuis 20 ou 23 ans, je crois que la situation nette doit être de l'ordre de 200 000 € : situation nette c'est-à-dire capital plus cumul des résultats en 23 ans.

Donc, ne venez pas raconter que nous allons pouvoir payer 1 000 000 € de plus ou je ne sais trop quoi ? Cela n'existe pas. Comment faut-il l'expliquer ?

M. DESTRUHAUT : écoutez, je ne vais pas parler sur le même ton que vous, je vais parler calmement.

M. le Maire : oui, mais vous nous faites perdre du temps aussi.

M. DESTRUHAUT : si vous souhaitez interrompre les débats, vous le dites et puis nous arrêtons de parler et nous passons aux votes. Mais nous avons le droit de parler, je ne vous agresse pas et je vous demande de me respecter.

M. le Maire : je ne vous agresse pas, je vous explique, une fois de plus, les choses que nous avons déjà expliqué.

M. DESTRUHAUT : vous essayez d'impressionner mais vous ne m'impressionnez pas au contraire.

M. le Maire : mais vous ne m'impressionnez pas non plus.

M. DESTRUHAUT : nous ne sommes pas là pour nous impressionner, nous sommes-là pour discuter calmement.

M. le Maire : en respectant les temps de parole parce qu'il y a peut-être des gens qui attendent pour poser des questions ou pour réagir et encore une fois nous n'allons pas vous descendre les pièces comptables aujourd'hui, ce n'est pas l'objet d'une séance du Conseil Municipal. Il y a une erreur de casting sur le Conseil Municipal si vous le transformez en grosse Commission des Finances.

M. DESTRUHAUT : si nous ne pouvons pas vous poser des questions, vous passez aux votes mais nous prenons note que nous ne pouvons pas vous poser de questions. Mais ayez au moins le respect c'est tout, je suis désolé si les mêmes questions reviennent, nous nous avons des interrogations, nous vous les posons, il n'y a pas d'agressivité dans ce que nous faisons.

M. le Maire : revenir sur le même dossier chaque fois, avec les mêmes réponses chaque fois, le même questionnement chaque fois, nous avons un problème de méthode quand même, avouez-le.

M. DESTRUHAUT : je veux dire, c'est un point de discorde que nous avons, vous le savez bien.

M. le Maire : vous allez relire la fiche et je pense que la prochaine fois vous n'aurez plus à en parler ou alors nous sommes à côté de la plaque.

M. DESTRUHAUT : écoutez, nous ne sommes pas à côté de la plaque, nous avons une opinion là-dessus, vous n'avez pas la même, nous en discutons tranquillement.

M. le Maire : ce n'est pas une opinion c'est un faire-valoir.

M. DESTRUHAUT : pour nous, la SEM S.LI.H. peut verser, elle verse avec l'affermage 900 000 € plus 450 000 €. Nous considérons que le budget annexe du Port de Plaisance est bien c'est un poumon économique pour la Ville d'Hendaye et vous projetez 600 000 €, nous nous considérons que cela peut être un peu plus et ce un peu plus vient aider les projets et aux financements et aussi à moins taxer les Hendayais.
Mais nous respectons votre idée, nous donnons notre opinion, c'est tout.

M. le Maire : vous avez un de vos collègues qui est membre de la Conseil d'Administration de la SEM S.LI.H. il vous dira, s'il ne vous l'a pas déjà dit, que ce compte-là est fiable et donc que nous ne pouvons pas remonter à la SEM S.LI.H. davantage. La SEM S.LI.H. fait au maximum 1 000 000 € à 1 100 000 € de résultats.

M. DESTRUHAUT : M. le Maire nous ne disons pas que le compte n'est pas fiable, loin de là.

M. le Maire : je ne sais pas ce que vous dites.

M. DESTRUHAUT : nous en parlerons en off si vous le voulez. Je note que nous n'en parlons pas puisque ce sujet-là pour vous est épidermique donc nous passons à autre chose.

M. le Maire : je note surtout que vous n'avez pas compris.

M. DESTRUHAUT : pouvons-nous passer sur la partie investissement ?

M. le Maire : oui.

M. DESTRUHAUT : sur le chapitre 21 immobilisations corporelles, nous ne retrouvons pas le montant des 660 000 €. Nous retrouvons un petit peu plus 674 785 € en tenant compte de la correction que nous a transmis, hier, M. PECASTAINGS concernant la ligne « renouvellement parcs horodateurs » pour un montant de 207 250 € qui n'avait pas lieu d'être car elle était relative au Budget 2017.

D'où vient cette différence ? Ce n'est pas énorme mais c'est une différence qui est là.
Je ne sais pas si M. PECASTAINGS peut nous répondre là-dessus.

M. le Maire : nous remontons aux pièces.

M. DESTRUHAUT : donc, regardez à l'occasion.

Ensuite concernant le chapitre 23, immobilisations en cours, vous détaillez dans ce chapitre un montant de travaux prévus de 5 195 000 € pour 2018.

Effectivement, lors du dernier DOB du 22 décembre, l'estimation des investissements était de l'ordre de 4 200 000 €.

Vous avez donc prévu 962 000 € d'investissements supplémentaires, ce qui nous paraît bien, nous n'en discutons pas.

Après analyse, des principaux nouveaux travaux qui apparaissent, nous constatons entre le DOB et aujourd'hui, sauf erreur de notre part :

- Parking sokoburu et orangers : 400 000 €,
- Travaux boulevard Leclerc : 100 000 €,
- Travaux rue eucalyptus : 200 000 €,
- Programme annuel éclairage : 150 000 €

Nous regrettons qu'il n'y ait rien de prévu en ce qui concerne la remise en état de la piscine municipale, qui se délabre, un petit peu chaque jour davantage, et qui est la grande oubliée des investissements pour l'instant.

Ensuite, nous remarquons aussi que disparaît la création ou le projet de la piste cyclable dans le cadre européen Ederbidea que vous aviez projeté pour un montant de 550 000 €.

M. le Maire : il y est dedans.

M. DESTRUHAUT : il y est dedans ? Donc sur un autre concept ? A quel endroit ?

M. PECASTAINGS : il est intégré au niveau de l'opération des travaux du boulevard de la mer.

M. DESTRUHAUT : d'accord, mais sur le DOB il y avait sur le boulevard de la mer 2 000 000 € et il y avait 550 000 € Ederbidea, ils étaient séparés.

M. PECASTAINGS : oui, mais au niveau des travaux prévus sur le boulevard de la mer ils ont été minorés de 500 000 € pour 2018. Ces travaux-là qui ne seront pas effectués en 2018 le seront en 2019 puisque le phasage a été redéfini depuis le projet de DOB Débat d'Orientation Budgétaire.

M. DESTRUHAUT : il est donc englobé dans le projet boulevard de la mer, c'est pour cela qu'il n'apparaissait pas parfait.

Très bien.

Sur le Budget Primitif Budget Principal, il s'agissait des principaux points, vous voyez que cela n'était pas très long.

En ce qui concerne le budget du Port de Plaisance nous n'allons pas revenir sur ce que nous avons dit tout à l'heure, pour nous c'est un poumon, je fais l'impasse là-dessus cela vous fera plaisir.

Par contre, sur le chapitre 21 immobilisations corporelles, nous considérons qu'il doit y avoir une erreur parce que vous mentionnez 818 940 € et nous nous trouvons un montant de 718 940 €.

Si nous rajoutons les 1 200 € correspondant effectivement à l'acquisition d'un récupérateur d'huiles que vous avez précisé hier, dans le document que vous nous avez envoyé, nous retrouvons bien 720 140 €.

Donc, nous avons une différence qui est de 98 800 € avec le montant mentionné qui est mentionné sur la page 7 du Budget Primitif 2018.

Donc, est-ce une erreur ou un oubli ?

M. le Maire : vous êtes sur quelle ligne ?

M. DESTRUHAUT : sur le Budget Primitif en page 7 acquisitions au chapitre 21 vous précisez 818 940 € et sur le livret au chapitre 21 du budget du Port de Plaisance vous allez voir que c'est bien 720 140 €.

M. le Maire : 720 140 € c'est le bon chiffre, sur le budget lui-même.

M. PECASTAINGS : M. le Maire je vérifierai si c'est une coquille ou s'il y a une explication et je communiquerai aux membres du Conseil Municipal.

M. DESTRUHAUT : d'accord, la différence est de 98 800 €, bon si vous avez une explication vous la donnez.

Nous constatons que vous mentionnez l'acquisition d'un élévateur pour un montant de 296 040 € alors que vous n'en parlez pas lors de la présentation du DOB.

En cela, nous pensons que l'emprunt qui est prévu en section 16 à hauteur de 305 820 € vient financer cet élévateur puisqu'on se rappelle que pour le DOB vous disiez que les travaux seraient autofinancés. Ce qui est important pour les budgets.

M. PECASTAINGS : concernant l'élévateur, il ne faisait pas partie du débat d'orientation budgétaire parce que c'est une prévision de dépense qui date déjà de 2017. Donc, normalement elle aurait dû faire l'objet d'un report au budget supplémentaire 2018 mais sur les budgets annexes aucun report ne sera effectué.

Il s'agit donc d'une réinscription de la dotation qui était prévue en 2017.

Le DOB concernait les opérations nouvelles de 2018 et ne tenait pas compte des reports sont déterminés à l'issue de l'arrêt des comptes en fin d'année.

M. DESTRUHAUT : d'accord, c'est clair, parfait.

Ensuite sur le budget Régie des Fêtes et Animation, nous avons été informés hier que le budget reçu vendredi après-midi n'était pas valable, qu'il ne correspondait pas au projet de Budget Primitif exposé en Commission Finances, vous nous adressez donc hier un nouveau budget.

Nous constatons que le budget n'est pas complet, il manque le détail de la section d'investissement, notamment le détail des dépenses, les annexes n'apparaissent pas.

Ceci étant nous n'avons rien à commenter là-dessus si ce n'est qu'il manque quelques documents par rapport à ce qui nous a été transmis hier.

M. PECASTAINGS : premièrement concernant la transmission du budget, effectivement il y a eu une erreur au niveau de l'envoi aux membres du Conseil Municipal, l'envoi était celui d'un document de travail non pas du document définitif qui n'était pas rangé au bon endroit. Deuxièmement, concernant les 6 000 € d'investissement du budget, ces 6 000 € ne sont pas encore affectés, seulement provisionnés pour faire face à l'achat d'équipements nécessaires à l'activité de la Régie.

Il s'agit d'une provision, il n'est pas dit qu'elle soit dépensée, il n'est pas dit qu'elle soit suffisante c'est une provision.

M. DESTRUHAUT : vous voyez M. le Maire ce n'est pas très long, il y avait des questions mais ce n'est pas très long.

Merci de votre écoute quand même.

M. le Maire : moi ce qui m'intéressait, ce sont vos propos liminaires concernant la dette par habitant.

La dette par habitant il y a deux manières de la faire baisser, soit nous réduisons la dette soit nous augmentons le nombre d'habitants.

Effectivement, depuis deux-trois ans, nous sommes en progression sur le nombre d'habitants même si cette année, particulièrement nous avons perdu 500 habitants par rapport aux statistiques de l'INSEE de l'an dernier.

Donc ce que je vous invite à regarder c'est la dette par habitant et en face le revenu moyen par habitant et comment est classée la Ville d'Hendaye dans ce revenu moyen par habitant et vous verrez que nous ne sommes pas très bien classés.

Ce n'est pas uniquement le fait de préciser que chaque habitant devrait payer une dette de 700 800 ou 900 € mais de savoir si chacun des habitants a la capacité de rembourser aussi cette somme.

Voilà ce que je voulais préciser simplement sur vos propos liminaires.

Je vous remercie.

M. DESTRUHAUT : mais c'est valable pour toutes les villes, la méthodologie est valable pour toutes les villes.

M. le Maire : l'analyse est à faire avec toutes les villes si vous voulez vous comparer comme cela en moyenne.

Ce qui est intéressant c'est le cas concret et nous vivons tous dans la vraie vie à Hendaye. Moi je vous parle d'Hendaye.

M. ELIZALDE : j'avais deux petits commentaires à faire.

Le premier sur le Budget Principal, sur les investissements par rapport au boulevard de la mer, je souhaiterais que le prochain investissement d'envergure au niveau de l'infrastructure des routes soit celui du boulevard de l'empereur pour permettre aux habitants des quartiers d'orio, de dongoxenia et de lissardy également d'accéder à cette nouvelle infrastructure qui permet de pouvoir venir en vélo, à pied et qui devrait permettre en tout cas le prochain aménagement de profiter de cette balade.

Concernant le Budget du Port de Plaisance, je ne sais pas si j'ai bien compris ce que tu as dit Pascal, qu'il fallait qu'il y ait plus de fonds qui remontent au Budget Principal et notamment pour investir dans l'économie.

Sauf que, la peut-être que nous avons un désaccord, moi en tout cas je considère que le Port de Plaisance ce n'est pas que les bateaux qui séjournent ou en tout cas qui sont là en location, c'est également une zone d'activité économique et qui nécessite des investissements, aujourd'hui, importants. Je n'ai pas fait le calcul exact mais nous ne devons pas être loin de 700 000 € à 800 000 € d'investissement pour cette année, en sachant en plus que nous commençons un travail de collaboration avec les professionnels du Port et la SEM S.LI.H. pour réfléchir ensemble à quelle doit être la perspective dans ce Port pour essayer d'optimiser et je crois que nous l'avons déjà évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal également maintenir l'activité et les emplois qui y sont.

Milesker.

M. DESTRUHAUT : nous sommes d'accord, mais malgré tout, malgré les investissements nous pouvons remonter davantage.

M. le Maire : simplement compléter concernant le boulevard de l'empereur. Là nous nous livrons, depuis deux ans, à des travaux. La réhabilitation de ce boulevard passe par les giratoires que nous avons réalisés, donc le premier est à Chourienia, le deuxième que nous allons faire cette année est à Telleria et le troisième sera fait à Orio. Nous devons reprendre également les réseaux sur ce secteur de manière à le sécuriser, à le rendre beaucoup plus conforme et adapté au temps d'aujourd'hui.

Effectivement, à la fin du mandat nous aurons terminé ce boulevard de l'empereur qui est un axe structurant de notre Commune et qui n'avait pas été retouché depuis bien des années.

Donc, cela va tout à fait dans le sens de ce que dit M. Iker ELIZALDE et effectivement cela était dans notre programme électoral. Notre volonté politique est de réaliser cet investissement avant la fin du mandat.

Mme KEHRIG-COTTENÇON : juste rajouter que le Port de Plaisance quand même date de 1992 et je pense que bon nombre d'investissements n'ont pas été faits. Il est grand temps que nous nous y mettions et que nous fassions les travaux nécessaires. Je pense que tous les professionnels du nautisme qui sont présents sur place demandent ces travaux.

M. le Maire : vous voyez M. DESTRUHAUT ce qui va remonter au Budget Général sera encore plus faible que prévu si j'entends ce qui se dit à ma droite.

M. DESTRUHAUT : non, parce que les investissements sont prévus, donc vous vous trompez M. le Maire.

M. IRAZUSTA : vous m'excuserez, je ne vais pas parler du Port de Plaisance encore que je pourrais.

Il y a quand même une part importante des budgets futurs de notre Ville dont nous ne parlons pas beaucoup, c'est la part qui revient aux charges du personnel et même si nous n'allons pas avoir un débat, aujourd'hui, sur l'évolution du personnel de la Ville d'Hendaye puisque nous parlons de nos impressions et de nos souhaits pour l'avenir, et à mon avis ils ne peuvent pas se limiter à des observations sur l'élévateur ou sur la piscine mais aussi sur le personnel parce qu'il y a une évolution des besoins de la population, un besoin de l'évolution de l'organisation des services publics municipaux.

Il y a des besoins nous l'avons vu à l'E.H.P.A.D, il peut y avoir des besoins dans plusieurs services et nous serons amenés dans le cadre d'un budget à parler de l'évolution des services publics, la façon dont nous y répondons dans une ville et nous devons consacrer un moment important à cela.

M. CAMBLONG a quitté la séance à 19 h 00 lors des échanges concernant Port de Plaisance.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter tous les budgets en commençant par le Budget Principal - vote du Budget Primitif 2018.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

003.2018 - BUDGET ANNEXE PORT DE PÊCHE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Annexe Port de Pêche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

004.2018 - BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Annexe Port de Plaisance.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

005.2018 - BUDGET ANNEXE PARC DE STATIONNEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Parc de Stationnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**006.2018 - BUDGET ANNEXE RÉGIE DES FÊTES ET ANIMATIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2018**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Annexe Régie des Fêtes et Animations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE Mme Nicole BUTORI

007.2018 - ÉCOLES PUBLIQUES - NOUVEAUX HORAIRES DE CLASSE

Il est proposé à l'assemblée une nouvelle organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018 :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Mme BUTORI : je précise que bien entendu cela se ferait si l'Inspecteur, c'est-à-dire le DASEN, a accepté la dérogation de la semaine de quatre jours car c'est lui qui décide. Mais il nous demande, également, de voter en Conseil Municipal et dans les différents Conseils d'Écoles l'organisation des horaires.

M. POUYFAUCON : pour être cohérent avec notre vote de la dernière fois nous nous abstiendront sur cette délibération.

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS : 7 ABSTENTIONS :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

SUR RAPPORTS DE M. Richard IRAZUSTA

008.2018 - RECRUTEMENT D'UN COLLABORATEUR DE CABINET

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire de recruter un Collaborateur de Cabinet à compter du 16 février 2018 pour la durée du mandat.

M. POUYFAUCON : première interrogation, est-ce que nous devons voter cette décision parce que je vois que c'est le Conseil Municipal qui décide ou est-ce que nous prenons acte ?

M. le Maire : non, nous allons voter.

M. POUYFAUCON : d'accord. Pour rappel, lorsque M. Jean-Baptiste SALLABERRY avait recruté un Collaborateur vous aviez voté contre la délibération. Le motif était : la délibération que vous nous proposez est, à nos yeux, lourde de conséquences, en effet au-delà de leur impact sur nos finances locales, ce recrutement de Cadre peut être interprété comme une sanction envers nos fonctionnaires territoriaux et vos 18 adjoints et délégués jugés par vous incapables d'assumer de telles fonctions.

Donc, nous pouvons nous demander si vos décisions ne sont pas soumises au même type d'interprétation et que donc personne ne prendra ceci comme une sanction.

Pour rappel, également, M. Iker ELIZALDE ici présent, qui à l'époque était conseiller de l'opposition et aujourd'hui adjoint de la majorité, s'était également abstenu pour la raison suivante le poste de D.R.H. est un poste de gestionnaire du personnel communal, donc là nous parlons de DGS.

Alors que le poste de Collaborateur va vous aider à développer votre projet politique donc nous voterons contre.

Il nous tarde de savoir si Hendaia biltzen vous allez considérer que cette personne, qui est une personne importante du parti socialiste va aider M. le Maire ou non à développer son projet politique ou s'il sera réellement là pour la gestion communale ?

Voilà des petites observations, nous n'allons pas nous éterniser là-dessus. Ensuite, nous avons quelques questions plus sur les informations.

Les informations divergent entre l'article du Sud Ouest et la délibération, entre les deux mon cœur balance, d'un côté on nous dit que c'est un DGS et de l'autre côté on nous dit que c'est un collaborateur, donc j'aimerais savoir qui a raison qui à tort ?

M. IRAZUSTA : je ne vais pas trancher ici la question de savoir si Sud Ouest a raison ou n'a pas raison. En tous les cas sur cette question nous pouvons avoir un avis.

Ce qu'il faut comprendre en dehors de la forme, la forme est importante dans cette affaire, il s'agit bien d'une démarche de recrutement d'un remplacement d'un poste vacant de DGS poste qui va rester vacant, M. ECENARRO l'a dit tout à l'heure.

Nous sommes bien dans cette démarche et c'est dans cette démarche-là que nous avons fait appel à un Cabinet, que nous avons reçu des personnes et que nous avons fait un choix.

En l'occurrence M. le Maire a fait un choix.

Sur cette démarche nous sommes bien dans une logique de recrutement de DGS et il se trouve que le choix qui a été fait au regard des compétences de la personne qui a été retenue, qui a une expérience de DGS dans une autre institution, qui a une expérience de DGS dans encore une autre institution et qui a un passé de gestionnaire de ville puisqu'il a été Maire.

Il se trouve que la personnalité, la carrière et le grade administratif de cette personne empêche le recrutement dans le cadre normal administratif d'un Directeur Général des Services.

Donc, pour respecter ce cadre qui est contesté et contestable. Il est contesté car il fait l'objet de procédure actuellement pour que ce cadre administratif soit modifié, il est contestable parce qu'en fait la personne concernée par ce recrutement peut exercer ses fonctions dans une institution plus importante qu'Hendaye 80 000 habitants je crois ou dans un département, mais elle ne peut pas administrativement l'exercer dans une ville de 16 000 habitants.

Donc elle est contestée et elle sera probablement modifiée par la loi prochainement et elle est contestable car elle est injuste par rapport à la carrière de certains fonctionnaires qui ne peuvent pas accéder à certains postes pour des raisons d'écriture de la loi qui est aujourd'hui incompréhensible.

A partir du moment où à la suite d'un recrutement long qui a permis d'examiner de nombreuses candidatures, 16 à 17 de mémoire de qualité, à partir du moment où il y a une personne qui s'est détachée et que le seul écueil était un écueil administratif il fallait trouver une solution administrative qui permette de recruter cette personne qui incontestablement, en tous les cas de notre point de vue et du point de vue du Maire, peut porter quelque chose à la Ville d'Hendaye

Sur le fond, c'est aussi le recrutement d'une personne qui va assurer la transition entre une période de l'histoire hendayaise à laquelle M. Serge PEYRELONGUE a apporté sa contribution et une autre période de l'histoire hendayaise qui viendra dans les années qui viennent et auxquelles il faudra faire face peut-être avec d'autres personnes. En attendant il y a une étape à gérer qui est celle de la transition et c'est la méthode choisie par le Conseil Municipal pour ce recrutement, c'est la personne qui a été choisie et donc l'organisation administrative qui est soumise à votre vote aujourd'hui est celle qui donne la cohérence d'un choix, qui est certes un choix politique, mais c'est du ressort de l'institution de faire un choix sur les orientations politiques qu'elle est amenée à définir et à exécuter, c'est un choix un peu administratif.

Effectivement, si les données légales aujourd'hui avaient été différentes nous aurions été dans le cadre d'un DGS lambda dirais-je.

M. POUYFAUCON : très bien, donc ce monsieur aura le rôle de DGS mais il n'aura pas le statut de DGS.

M. le Maire : il sera Directeur mais pas un DGS.

M. POUYFAUCON : vu que vous êtes dans la dystopie plutôt que dans l'utopie, nous le voyons au niveau des comptes et que nous allons imaginer que la loi ne passe pas, que cette personne ne pourra pas être engagée à long terme comme DGS, donc nous allons avoir une personne

qui va avoir le rôle de DGS, qui n'aura pas une stabilité de l'emploi donc qui aura peut-être un niveau d'implication différent que si nous avons pris quelqu'un qui aurait pu être DGS sur le long terme, je dis bien peut-être.

M. le Maire : pour la petite histoire, je rappelle que lorsque M. PEYRELONGUE a été recruté dans la maison, mon prédécesseur M. LASSALLETTE l'avait recruté après quelques mauvais recrutements que nous avons faits sur 2 DGS de la Fonction Publique Territoriale. M. PEYRELONGUE venait du privé, ça c'est très bien passé, il nous a très bien aidé dans cette Mairie. C'est quelque chose qui n'est pas incompatible.

Mais je reviens sur ce que disait M. IRAZUSTA tout à l'heure. Nous avons vu d'ailleurs dans les 20 dernières années que des comptables agréées ont pu devenir des experts-comptables, des avoués ont pu devenir avocats et nous avons là le cas d'une personne qui était Directeur Général des Services du Département 64, qui était Directeur Général des Services du grand Rodez, qui était Maire, qui a été Conseiller Général et qui est à même de pouvoir piloter légalement des structures de plus de 80 000 habitants mais il n'est pas habilité à devenir un DGS d'une ville de 17 000 habitants.

Je vous garantis que dans les semaines à venir, je vais écrire à M. Olivier DUSSOPT, Ministre Délégué à la Fonction Publique Territoriale, que j'ai eu le plaisir d'accueillir à FICOPA quand il était Président, à l'époque, de l'Association des Villes Moyennes de France pour lui demander de voir où ils en sont, car comme l'a dit M. Richard IRAZUSTA il est question de revoir notamment ce sujet qui est quelque part un peu aberrant.

Ce qui ne vous a pas échappé ou peut-être vous a échappé c'est que nous sommes à deux ans de la fin d'un mandat et qu'il nous fallait quelqu'un d'opérationnel immédiatement.

Parmi les candidatures qui étaient de bonnes candidatures, nous avons une candidature du Pays Basque d'une Commune de 6 000 habitants, nous avons une candidature de la région de Nantes de 6 000 habitants, pas mal comme candidatures mais cela ne correspondait pas tout à fait à la taille de notre Commune et ils ne connaissaient pas bien notre Commune et puis nous avons une personne qui venait de la Métropole de Bordeaux et qui était spécialisée dans tout ce qui touche à l'environnement, il n'avait pas exercé en tant que DGS.

Dans un souci d'efficacité et comme j'ai travaillé avec lui aussi quatre ans au Conseil Départemental, puisqu'il a été, je le répète Directeur Général des Services du Département 64, il a audité d'autres départements dont le département 64.

Il a audité également à l'époque des Communes comme Ciboure. C'est quelqu'un qui connaît d'autres départements, qui connaît la méthode pour travailler en relation avec d'autres institutions.

Dans ce cadre des deux ans, il m'a semblé que c'était la personne idoine pour se mettre directement et rapidement au travail.

M. POUYFAUCON : si vous écrivez à M. le Ministre pour changer la loi c'est très bien, peut-être que vous pourriez écrire à un autre Ministre pour changer la loi par rapport au chemin de la baie. C'est bien que vous écriviez vous parce que c'était lui qui vous avait écrit, à l'époque, pour justifier le nom de Jean JAURÈS pour l'école.

M. le Maire : on ne s'en n'est pas caché, je l'ai dit dans cette salle.

M. POUYFAUCON : c'est une connaissance. C'est bien nous allons nous mettre au niveau des Communes de 80 000 habitants, j'espère que nous n'arriverons pas à 80 000 habitants à Hendaye.

Par contre, il y a quelque chose qui me taraude, ce monsieur qui va être DGS sans l'être, la loi rappelle que tout emploi de cabinet est par nature un emploi d'essence politique, vous l'avez dit, c'est un choix politique impliquant une position hors de la hiérarchie administrative de la collectivité considérée.

Ce monsieur se verra fort dépourvu lorsqu'il devra donner une directive à quelqu'un sur lequel il n'aura aucun pouvoir hiérarchique.

Que se passera-t-il si le salarié dans son bon droit refuse ? Il faudra qu'il vienne vous voir ? Qu'il passe par quelqu'un d'autre ? C'est un peu bizarre pour quelqu'un qui va avoir la fonction de DGS.

M. le Maire : il aura le pouvoir que je le lui donnerai.

Le Maire c'est moi, le responsable du personnel se sera moi et effectivement les salariés savent et sauront. Il a déjà été présenté à des collaborateurs, ils savent qu'il sera le Directeur de la Mairie.

M. POUYFAUCON : très bien mais sans l'être finalement.

M. le Maire : mais c'est quelque chose qui existe, les Collaborateurs de Cabinet ça existe, nous avons le droit d'avoir dans une Mairie comme Hendaye deux Collaborateurs de Cabinet. Aujourd'hui, nous allons en avoir un et demi.

Pour l'instant, l'ancienne équipe fonctionnait avec un DGS et un Collaborateur de Cabinet. Aujourd'hui, nous allons travailler avec un et demi Collaborateur de Cabinet, donc nous allons également faire des économies.

M. POUYFAUCON : pas du tout, je n'ai pas parlé d'argent mais j'allais y venir.

M. le Maire : je savais que vous alliez y venir donc j'ai les réponses.

M. POUYFAUCON : je me doute que vous avez les réponses M. le Maire. Je considère que la Mairie d'Hendaye avec ses 20 000 habitants presque, pas 80 000, mériterait d'avoir un vrai DGS qui a la fonction et le titre également.

M. le Maire : 16 700 habitants.

M. POUYFAUCON : au niveau de la rémunération, la délibération est un petit peu floue, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus par rapport aux 90 % du salaire le plus élevé combien cela va revenir au niveau du budget. La paye non.

M. le Maire : je ne vais pas vous donner le détail du salaire, je vais vous donner deux exemples : nous avons un DGS M. PEYRELONGUE et un Collaborateur de Cabinet qui touchaient en brut 9 300 € / mois au total, aujourd'hui nous allons avoir un Collaborateur et demi de Cabinet qui vont toucher 6 900 € bruts. Si nous voulons parler des charges, je n'aurais peut-être pas dû vous le dire mais je vous le dis, nous payons plus de charges pour les Collaborateurs de Cabinet que pour les fonctionnaires. Donc, nous allons également vous le dire en TTC : ramené à une année un DGS + l'ancien Directeur de Cabinet touchaient avec la contribution aux charges sociales un salaire chargé de 151 000 €.

Si je reprends notre Collaborateur de Cabinet à mi-temps et notre nouveau Collaborateur de Cabinet cela va faire 121 900 € tout chargé.

Voilà nous parlons d'argent mais de quoi parle-t-on ? D'économies.

M. POUYFAUCON : c'est très bien, c'était juste pour savoir car je ne connais pas les salaires des gens de la Mairie.

Il faudra quand même rajouter les 9 000 € du cabinet qui ont permis ce recrutement.

M. le Maire : oui, mais si nous avons pris une autre personne le coût aurait été le même vous êtes d'accord M. POUYFAUCON ?

M. POUYFAUCON : oui, encore faut-il que la personne n'ait pas été choisie par avance ?

M. le Maire : nous avons commencé les recrutements au mois de juillet-août, c'est le cabinet Light Consulting, cabinet national, qui fait des recrutements pour Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et pour Hendaye. Ils ont sélectionné des CV et nous avons reçu 15 ou 17 candidats avec Mme KHERIG-COTTENÇON, M. IRAZUSTA et M. TRANCHE.

M. MANDEMENT s'est positionné au mois de novembre-décembre parce que sa situation le permettait, il n'y a pas d'embrouille.

M. POUYFAUCON : je n'ai pas dit qu'il y avait des embrouilles, loin de moi cette idée.

Quand vous avez établi ce contrat, ce manquement par rapport au 100 % a pu être récupéré

sur le fait que nous allons pouvoir proposer à ce monsieur un logement que nous verrons sur la prochaine délibération, je pense qu'il aura une voiture de fonction, un téléphone ça c'est comme tout le monde.

Il faut aussi le prendre en compte dans le coût réel.

J'ai une autre question, je sais notamment ici pour Hendaia biltzen le niveau d'Euskara est très important, est-ce que vous avez regardé son niveau d'Euskara ?

M. le Maire : oui je crois que parmi les candidats que nous avons aucun n'avait un niveau d'Euskara. Désolé.

M. POUYFAUCON : non parce que je vois que c'est important pour certaines fonctions hiérarchiquement moins bien placées.

M. le Maire : M. PEYRELONGUE ne parlait pas Euskara.

M. ELIZALDE : j'espère que c'est important pour tout le monde, pas que pour ceux d'Hendaia biltzen.

M. POUYFAUCON : j'ai dit c'est important ici.

M. ELIZALDE : tu as dit que c'est important pour ceux d'Hendaia biltzen en sous-entendant, tu l'as dit tu regarderas la vidéo si tu le veux, que nous étions les seuls à nous inquiéter de cela. J'espère que c'est partagé par tout le monde.

M. POUYFAUCON : bien sûr et pas le moins du monde j'ai dit que c'est important ici et notamment pour les gens d'Hendaia biltzen.

M. le Maire : simplement rappeler car certains sont émus de la position des syndicats de la Fonction Publique Territoriale. Il y a eu un point sur les seuils démographiques qu'il fallait supprimer ou pas ? Il y a eu un rapport qui est sorti le 07 juillet 2014 et depuis ce rapport du Conseil Supérieur qui s'intitule : le seuil et les quotas frein ou régulateur, il faut savoir que la CGT demande la suppression de ces seuils, en effet les seuils démographiques viennent souvent bloquer le déroulement des carrières des agents de catégorie A mais aussi empêchent les collectivités de recruter un agent expert ou à forte technicité pour développer une politique publique spécifique. Il faut dire que la position aussi de la FA Fonction Publique Territoriale concernant ces mêmes seuils démographiques souhaiterait également la suppression et que l'UNSA par exemple concernant le recrutement est favorable à l'assouplissement des seuils démographiques. Voilà les positions syndicales aussi, c'est un large débat, ce débat n'a pas lieu qu'à Hendaye mais, aujourd'hui, je vous le concède il a lieu à Hendaye.

M. IRAZUSTA : juste une observation et une petite remarque. Une observation sur le fait que nous sommes quand même peut-être dans une évolution, sur les besoins des services publics, mais peut-être sur une évolution du profil des fonctionnaires et notamment des fonctionnaires qui occupent les postes les plus élevés dans les villes où nous aurons dans les années qui viennent moins de candidats qui viendront pour dix ans quinze ans ou trente ans.

Effectivement, cela sera peut-être des étapes dans un parcours professionnel et aujourd'hui nous pouvons nous étonner que l'échéance de deux ans sur ce poste, encore que peut-être elle pourra être renouvelée, mais c'est peut-être quelque chose avec lequel nous devons nous habituer et dans le débat dans lequel je parlais tout à l'heure sur l'évolution du personnel dans une collectivité comme la nôtre cette notion de calendrier, de parcours sera peut-être à intégrer.

Cela permet aussi une rotation, un apport d'idées nouvelles, d'énergies nouvelles, de compétences nouvelles et tu as dit tout à l'heure qu'Hendaye méritait un DGS de haut niveau et cela a bien été notre préoccupation, je veux le souligner, c'est bien pour cela que nous avons

retenu ce candidat-là parce que justement nous voulions quelqu'un de ce niveau-là, quelqu'un qui avait une expérience même s'il ne restait pas effectivement pendant trente ans dans notre collectivité. En tous les cas c'était l'objectif, il fallait après le faire rentrer dans un cadre administratif et c'est cela qu'il faut comprendre dans le choix qui a été fait.

Au-delà de cela il y a un vrai changement, une ville qui arrive à 16 000 habitants à mon avis pas à 80 000 parce que de toutes les façons ce n'est pas le DGS qui fait les bébés et je ne pense pas qu'il y aura 80 000 habitants au départ de M. MANDEMENT mais c'est vrai qu'une ville qui arrive à 17 000 habitants, elle a besoin d'un niveau de technicité et je crois que nous devrions nous réjouir plutôt que de regarder les virgules de ce recrutement, nous devrions nous réjouir de l'arrivée de M. MANDEMENT à Hendaye.

M. DESTRUHAUT : oui mais Richard, on ne sait jamais parce que M. MANDEMENT c'est un amendement spécial que vous nous avez présenté ce soir, donc il est capable de faire des enfants, il est jeune.

Nous trouvons que c'est un choix, nous ne discutons pas ses capacités professionnelles mais c'est un choix politique de votre part M. le Maire, je ne sais pas, je trouve que M. le Curé parlait de la garbure à feux doux là c'est une garbure un peu réchauffée je trouve.

Nous sur ce votre, nous voterons contre puisque nous considérons que c'est un choix politique même s'il y a eu 17 candidats effectivement, vous en avez reçus 3 et celui-là vous l'avez retenu c'est un ami à vous, nous le savons et vous l'avez dit.

M. le Maire : nous n'en n'avons pas reçus 3 nous en avons reçus 17. Je vous ai cité les 3 candidats qui étaient en balance avec M. MANDEMENT, celui qui venait du Pays Basque, celui qui venait de Bordeaux et celui qui venait de Nantes.

M. POUYFAUCON : comme vous l'a dit Pascal nous voterons contre parce que pour nous c'est un choix politique, nous aurions préféré un DGS plus impartial politiquement on va dire peut-être.

M. le Maire : je ne vois pas ce que l'on veut mettre derrière DGS impartial, parce que par nature les DGS doivent être impartiaux.

M. POUYFAUCON : politiquement.

M. le Maire : oui, politiquement, nous avons fonctionné pendant des années sans Directeur de Cabinet, il y en avait dans les équipes précédentes, voilà, nous avons émis comme vous quelques réserves finalement la personne a fait son boulot très politique sur tout un mandat. Aujourd'hui, nous vous parlons d'un travail politique sur deux ans.

M. POUYFAUCON : sur un poste de DGS et pas de Collaborateur.

M. le Maire : oui mais je vous ai donné les chiffres 151 000 € contre 121 900 € aujourd'hui.

M. POUYFAUCON : je n'ai pas parlé du coût, ce n'est pas pour cette raison que nous voterons contre.

Mme CAZALIS : Peio si je peux te rassurer, nous avons été quelques-uns à le recevoir, il a eu un discours vis-à-vis de nous de futur DGS qui se projetait dans l'avenir d'Hendaye et sur le travail avec les services et pas du tout sur un politique ou sur sa carrière ou sur sa volonté de faire ce qu'il a fait ailleurs politiquement ici.

Je te rassure il a eu une présentation très technique et d'un DGS qui voit l'avenir pour Hendaye et il ne vient pas ici en pré-retraite.

M. DESTRUHAUT : c'est normal il a une formation de prévisionniste en météo c'est logique.

M. le Maire : se moquer des gens, ce n'est pas terrible non plus, là c'est plutôt moyen. Il s'agit de remarques avant la tempête.

M. TRANCHE : je voulais juste rajouter quelque chose. Je pense que nous avons beaucoup partagé cet avis depuis la déclaration, notamment, au niveau de la presse. Il y a quelque chose qui me convient très bien dans cette situation là aussi, et dieu sait que je défends la protection des fonctionnaires.

Si nous avons, aujourd'hui, embauché un DGS avec sa protection fonctionnelle, elle pouvait mettre à défaut les budgets dans les prochaines années si l'équipe qui arrivait dans deux ans ne souhaitait pas le garder.

Je trouve aussi que c'est une vision qui est réaliste et cohérente pour notre Ville et d'éventuelles économies pour l'avenir.

M. DESTRUHAUT : juste Fred pour te contre argumenter si le choix de la personne n'avait pas été un choix politique il y a plus de chance que la personne effectivement dans l'avenir reste. Il y a des jeunes aujourd'hui qui sont sur le marché et qui ont les compétences. Donc, il faut voir objectivement voir l'avenir sur un plus long terme, peut-être que dans deux ans il restera, c'est possible s'il est compétent.

M. le Maire : encore une fois, c'est quelqu'un qui a fait ses preuves au Département 64, qui a fait des audits au S.D.I.S. 64, sur d'autres départements, d'autres communes, il a été conseiller de beaucoup de collaborateurs et il a aussi la casquette d'ancien élu de Conseiller Général, de Maire.

Je trouve, encore une fois, qu'il a tous les atouts sur une période de deux ans pour être opérationnel immédiatement et moi c'est ce qui m'intéresse.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

009.2018 - LOGEMENT : CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC ASTREINTE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- le Collaborateur de Cabinet à bénéficier d'un logement avec convention d'occupation précaire avec astreinte,
- Monsieur le Maire à prendre cette décision individuelle d'attribution.

M. POUYFAUCON : nous voterons contre cette délibération par rapport à notre vote contre d'avant parce que nous ne sommes pas d'accord avec cette embauche et puis nous nous interrogeons : M. MANDEMENT sera en possibilité d'être en astreinte 24 h/24 comme un DGS ?

M. le Maire : aujourd'hui, la Directrice des Services Techniques est également comme les élus, elle est en n° 1 des appels.

M. POUYFAUCON : au niveau des sorties, vous pouvez quantifier un DGS, les besoins au niveau des astreintes ? Je sais les employés qui sont d'astreinte sortent beaucoup et ils n'ont pas forcément un appartement de fonction.

M. le Maire : ils sont rémunérés, nous vous avons fait voter des régimes d'astreinte.

M. POUYFAUCON : pas au même niveau de rémunération qu'un DGS.

D'un côté nous avons quelqu'un qui va être Collaborateur de Cabinet, qui va avoir droit à un logement de fonction et toutes les personnes qui sont d'astreinte à Hendaye n'ont pas forcément droit à un logement de fonction, n'ont pas la rémunération mensuelle d'un DGS, cela nous choque un peu.

M. le Maire : je ne vois pas ce que vous voulez dire.

M. POUYFAUCON : notre ancien DGS n'avait pas de logement de fonction par exemple.

M. le Maire : il habitait Saint-Jean-de-Luz, il n'en voulait pas et il n'était pas d'astreinte.

M. POUYFAUCON : donc cela rentre dans les coûts car avant nous avons un DGS qui n'avait pas d'astreinte et aujourd'hui nous avons un DGS qui aura des astreintes avec un niveau de rémunération des astreintes qui est conséquent.

M. le Maire : c'est le logement.

M. POUYFAUCON : est-ce que cela veut dire que notre plus ou moins DGS n'habitera pas sur Hendaye s'il a besoin d'un logement de fonction ?

M. le Maire : il fera ce qu'il a fait dans le Département, il partira certains week-ends chez lui.

M. POUYFAUCON : vous avez dit qu'il devait être d'astreinte 24 h/24, ça va être compliqué s'il part chez lui.

M. le Maire : je peux vous dire qu'il est joignable H24 au téléphone contrairement à d'autres, je l'ai pratiqué.

Aujourd'hui, nous avons sur nos fiches d'astreinte quelques fonctionnaires dont Mme ROULON essentiellement et une ou deux personnes de son service et puis les premiers adjoints sont listés sur l'astreinte. Nous rajoutons aujourd'hui M. MANDEMENT.

M. POUYFAUCON : je ne trouve pas très juste si c'est quelqu'un qui va vivre et qui va s'impliquer sur Hendaye, je ne vois pas le besoin d'avoir un logement de fonction et nous ne voyons pas le besoin d'avoir un logement de fonction.

M. le Maire : c'est votre avis ce n'est pas le nôtre.

M. POUYFAUCON : c'est l'avis de plusieurs personnes, pas de souci, je vous expliquais pourquoi nous votions contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENASIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

010.2018 - RÉGIE DES FÊTES : RECRUTEMENT ET CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION DE VACATAIRES

Il est proposé à l'Assemblée de décider de recruter des vacataires pour effectuer les missions décrites en séance.

M. IRAZUSTA : cette délibération ressemble à s'y méprendre à une délibération que nous avons déjà votée, mais je vous rassure, il ne s'agit pas là d'une erreur puisque les montants sont légèrement majorés suite à un contrôle URSSAF, dont la Ville a fait l'objet, il a été précisé que les charges devaient être aussi comptabilisées dans le cadre de ces vacances et donc les agents toucheront le même montant mais le coût est légèrement supérieur du fait de la prise en charge de ces charges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

011.2018 - CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES - SERVICE STATIONNEMENT - SAISON 2018

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création de :

- 2 emplois d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2018,
- 1 emploi d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018,
- 2 emplois d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.

M. IRAZUSTA : une petite précision sur cette délibération, c'est le même personnel qu'en 2017 mais nous avons englobé les deux personnes qui ont été recrutées à l'année compte tenu des nouveaux besoins sur le parc de stationnement et les fonctions ne sont pas clairement définies pour chacun des agents, vous savez que certains agents sont chargés de compter l'argent, etc. donc, cette fois-ci, c'est inclus dans la même délibération et, à priori, nous n'y reviendrons pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE Mme Christelle CAZALIS

012.2018 - GUITARALDE 2018 - TARIFS

Le festival d'Hendaye « GUITARALDE » présente en 2018 sa 7^{ème} édition.
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs présentés en séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE Mme Isabelle POLA-LAKE

013.2018 - IMPLANTATION DE DEUX BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Il est proposé à l'assemblée :

- d'accepter le principe d'un financement du projet en matière d'investissement à hauteur de 20 % du coût total estimé à 12 000 € H.T.,
- d'accepter de verser la contribution aux frais de fonctionnement à hauteur de 300 € par an et par borne,
- d'instaurer la gratuité du stationnement pour les véhicules rechargeables tel qu'indiqué dans l'AMI de l'ADEME,
- d'approuver les travaux d'implantation des deux bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides,
- d'approuver la Convention d'occupation du Domaine Public établie en faveur du SDEPA avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules électriques des services communaux durant la durée de la Convention,
- d'autoriser le SDEPA à assurer la gestion, la maintenance des équipements et du système d'exploitation, à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire de bornes,
- de verser au SDEPA la part communal des travaux et la participation aux frais de fonctionnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**014.2018 - CANDIDATURE AU PROJET TRANSFRONTALIER SMARTMOB APPEL À PROJETS
DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE COOPÉRATION TERRITORALE POCTEFA
ESPAGNE FRANCE ANDORRE**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le dépôt du dossier de candidature SMARTMOB en seconde phase à l'appel à projets POCTEFA,
- d'autoriser Madame Chantal KEHRIG-COTTENÇON, première adjointe, à signer les documents indispensables au dépôt de la candidature SMARTMOB à la seconde phase de l'appel à projets POCTEFA et accomplir les formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE Mme Chantal KEHRIG-COTTENÇON

**015.2018 - PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA MER - APPROBATION
DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

La Commune d'Hendaye a décidé de procéder, sur un linéaire total de 950 mètres, au réaménagement du boulevard de la mer, comprenant la réfection, la rénovation et l'aménagement des espaces verts, de la voirie et des réseaux communaux.

A travers cette convention, la Communauté d'Agglomération Pays Basque envisage de confier à la Commune d'Hendaye le soin de réaliser l'ensemble des travaux de compétence communautaire.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les termes de la Convention de Maîtrise d'ouvrage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**016.2018 - AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA FERME LARRETXEА - APPROBATION
DE LA CONVENTION ENTRE LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET LA VILLE
D'HENDAYE**

La Ferme Larretxea, jusqu'ici utilisée en tant que logement de fonction et accueil du public en rez-de-chaussée évolue en Centre de Ressources Transfrontalier. Ce lieu accueillera un public restreint sur rendez-vous (stagiaires, étudiants, chercheurs). Un studio permettant l'hébergement temporaire de stagiaires et une salle de réunion complète l'ensemble.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la Convention avec le Conservatoire du Littoral,
- déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme,
- lancer la consultation des entreprises sur la base d'une procédure adaptée et à signer les marchés de travaux.

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS : 1 ABSTENTION : M. TRANCHE.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la modification du tarif de l'occupation des placettes.

Les services nous ont rappelé que pour la fixation des tarifs, c'est une délibération que nous venons de voter en décembre dernier, il manquait un prix pour le manège sur la placette du boulevard de la mer, qui est en page 2, et qui est la seule et unique modification de cette délibération :

- Manège et autre attraction de septembre à juin : 500 €/mois.

Les services ont souhaité garder en intégralité pour la visibilité du document et les facturations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée. La séance est levée à 20 h 35.

HENDAYE, le 02 février 2018

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte ECENARRO



AFFICHAGE MAIRIE

le : 02.02.2018

Le Maire,

Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

